

la lettre



n°8
septembre 2013

du SAGE Yèvre-Auron



édito

A votre tour, vous avez la parole.

Le projet de schéma d'aménagement et de gestion des eaux de notre grand bassin versant de l'Yèvre et de ses affluents qui a requis près de 10 années de travail est enfin livré par la Commission locale de l'eau.

Il a été adopté par la quasi unanimité des 44 membres de cette commission représentant le mieux possible tous les usagers et tous les intérêts. C'est dire que la voie du raisonnable, du possible, du consensuel, de l'équilibre a toujours été recherchée. Mais cette voie n'a rien sacrifié au nécessaire pour recouvrer une eau de qualité.

Ce travail peut-il encore être enrichi ?
Peut-être grâce à votre propre contribution ou à vos critiques : ne vous en privez pas !

L'enquête publique qui se tient en ce début d'automne a en effet vocation à recueillir toutes les remarques : celles des collectivités publiques, des associations, des entreprises, des particuliers... et sur tous les sujets ayant trait au maintien ou au retour au bon état général des eaux.

A votre tour, vous avez la parole.



Yvon Beuchon
Président de la CLE

sommaire

- > 2 Le SAGE, outil de planification
- > 3 Les principaux enjeux et objectifs du SAGE
La procédure d'enquête publique
- > 4 En bref & Agenda

Lieux et permanences de la commission d'enquête



Dernière ligne droite avant l'approbation du SAGE

1 Le SAGE, un outil de planification

La Directive Cadre européenne sur l'Eau de 2000 impose à tous les Etats membres à l'horizon 2015, la reconquête du bon état des eaux. Elle confirme le principe de gestion de l'eau à l'échelle de bassins versants hydrographiques comme cela était déjà le cas en France. Ce principe se traduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 (LEMA).

C'est dans ce cadre que s'inscrivent les Schémas d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE), véritables documents de planification destinés à mettre en œuvre une gestion intégrée et concertée de la ressource en eau à l'échelle de sous-bassins

versants hydrographiques cohérents.

La Commission Locale de l'Eau (CLE) est chargée de l'élaboration puis de la mise en œuvre du SAGE adopté. Cette commission, dont la composition est arrêtée par le Préfet, n'a pas de personnalité juridique. Elle doit donc s'appuyer sur une structure assurant la maîtrise d'ouvrage des différentes études. Pour le SAGE Yèvre-Auron, il s'agit du Conseil général du Cher.

Le SAGE doit respecter toutes les exigences réglementaires et en particulier les préconisations du Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SDAGE) Loire-Bretagne.



2 Les principaux enjeux et objectifs du SAGE Yèvre-Auron

Les enjeux du SAGE Yèvre-Auron

- Maîtriser l'exploitation des ressources en eau pour préserver la ressource et satisfaire les usages
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique
- Sécuriser l'alimentation en eau potable
- Protéger les ressources en eau pour restaurer leur qualité physico-chimique
- Restaurer et préserver les milieux aquatiques
- Promouvoir une approche globale de sensibilisation et de communication à l'échelle du bassin

Les objectifs du SAGE Yèvre-Auron

- Utiliser efficacement, durablement et de manière économe la ressource en eau
- Optimiser l'usage Alimentation en Eau Potable et reconquérir la qualité de la ressource en eau souterraine
- Protéger la ressource en eau contre toute pollution de toute nature, maîtriser et diminuer cette pollution
- Reconquérir la qualité des écosystèmes aquatiques, des sites et zones humides
- Développer la connaissance, la communication et les actions concertées

ELABORATION

Validation de l'état
des lieux :

Décembre
2005

Validation
du Diagnostic :

Juin
2006

Validation du scénario
tendanciel :

Décembre
2008

Validation des scénarios
contrastés :

Décembre
2009

Le projet de SAGE soumis à enquête publique est constitué de différents documents :

- d'un Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) de la ressource en eau et des milieux aquatiques qui décline les objectifs en « dispositions » pour le bassin versant. Ce sont des orientations à l'attention des différents acteurs pour favoriser une gestion équilibrée de la ressource et des milieux aquatiques. Ces dispositions sont opposables aux décisions des collectivités et des administrations.
- d'un Règlement qui précise les règles d'utilisation et de gestion de la ressource en eau et des milieux aquatiques. Les règles sont opposables à la fois aux administrations et aux tiers

(industriels, particuliers, etc...). Elles s'appliquent à toutes les opérations pouvant affecter les milieux aquatiques

- d'un rapport de présentation, incluant la mention des textes qui régissent l'enquête publique, et la procédure administrative afférente,
- d'une évaluation environnementale qui décrit les éventuels impacts du SAGE au regard de l'environnement et sa compatibilité avec les autres programmes, et son résumé non technique,
- de la synthèse des avis rendus sur le projet de SAGE par les différents organismes consultés lors de la phase des consultations administratives.

3 La procédure d'enquête publique

La procédure d'élaboration du SAGE, précise que le projet de SAGE, est soumis à enquête publique.

Lorsqu'elle doit se dérouler sur plus d'un département, elle est ouverte et organisée par le préfet responsable de la procédure d'élaboration ou de révision du schéma (Préfecture du Cher, dans le cas du SAGE Yèvre-Auron).

Une commission d'enquête composée d'un président, de deux membres titulaires et un membre suppléant est désignée pour procéder à l'enquête. Les membres titulaires assureront durant la durée de l'enquête des permanences, afin de

recevoir les observations du public.

L'avis d'enquête publique sera publié dans 2 journaux locaux diffusés dans le Cher et l'Allier et sera affiché dans toutes les mairies des communes incluses en tout ou partie dans le périmètre du SAGE Yèvre-Auron.

Toutes les informations pratiques liées à l'enquête publique : contenu du dossier d'enquête publique, dates et lieux de permanences des commissaires enquêteurs, sont disponibles sur le site Internet : <http://www.sage-yevre-auron.fr>

zoom sur

Les permanences de la commission d'enquête

L'enquête publique se tiendra du lundi 7 octobre au vendredi 8 novembre 2013.

Durant cette période, chaque habitant pourra formuler ses remarques, par courrier ou sur les registres déposés dans les lieux d'enquête.

Lieux de permanence de la commission d'enquête : Un membre de la commission d'enquête se tiendra à la disposition du public à :

- la Mairie de **Allogny**, le lundi 4 novembre de 14h à 17h
- la Mairie de **Baugy**, le vendredi 25 octobre de 9h à 12h
- la Mairie de **Bourges**, Le lundi 7 octobre de 8h30 à 11h30 et le vendredi 8 novembre de 14h30 à 17h30
- la Mairie de **Dun-sur-Auron**, le lundi 14 octobre de 8h30 à 11h30 et le vendredi 25 octobre de 14h à 17h
- la Mairie de **Saint Martin d'Auxigny**, le jeudi 10 octobre de 14h à 17h et le mardi 29 octobre de 14h à 17h
- la Mairie de **Valigny (Allier)**, le vendredi 18 octobre de 14h à 17h

Les lieux de consultation du dossier d'enquête

- Mairie des **Aix d'Angillon**
- Mairie de **Allogny**
- Mairie de **Baugy**
- Mairie de **Bourges**
- Mairie de **Charenton-du-Cher**
- Mairie de **Dun-sur-Auron**
- Mairie de **Henrichemont**
- Mairie de **Levet**
- Mairie de **Mehun sur Yèvre**
- Mairie de **Nérondes**
- Mairie de **Saint Amand Montrond**
- Mairie de **Saint Martin d'Auxigny**
- Mairie de **Valigny (Allier)**
- Mairie de **Vierzon**

Adoption
de la Stratégie :

Février
2011

Rédaction des documents
du SAGE :

2012

Novembre 2012 - Février 2013
Projet validé en CLE le 28 mars 2013

Consultations
administratives

Enquête
publique

Octobre-Novembre
2013

Arrêté
préfectoral

approuvant
le SAGE

MISE EN
ŒUVRE

Regroupement de syndicats de bassins versants

Le SIAB3A (Syndicat Intercommunal pour l'Aménagement des Bassins de l'Auron, l'Airain et leurs Affluents)

a été créé au 1^{er} janvier 2012. Il résulte de la fusion de 4 syndicats de rivières :

- le SIABA sur le bassin de l'Auron ;
- le SIETAH de l'Airain, sur le bassin de l'Airain et de ses affluents ;
- le SIETAH de Levet, pour la Rampenne et ses affluents ;
- le SIA du Sagonnin.

Le Syndicat, composé de 55 communes est présidé par Philippe PIET. Il finalise actuellement son programme quinquennal d'actions de restauration, de gestion et d'animation qui se traduira courant 2014 par la signature d'un contrat territorial avec l'Agence de l'Eau Loire Bretagne, la Région Centre et le Conseil général du Cher.



Le SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre)

Un arrêté préfectoral du 6 mars 2013 porte création d'un nouveau syndicat : le SIVY (Syndicat Intercommunal de la Vallée de l'Yèvre).

Il résulte de la fusion du SIAAVY et du SIETAH des Aix d'Angillon étendu aux communes de la Communauté de Communes en Terres Vives.

Le Syndicat qui rassemble aujourd'hui 48 communes, est présidé par Roland NARBOUX.

Après avoir achevé la phase de diagnostic, le SIVY débute l'élaboration du programme d'actions.

Le site Internet du SAGE est en ligne.

Vous pouvez retrouver toutes les informations pratiques concernant le SAGE à l'adresse suivante :

www.sage-yevre-auron.fr



Contacts des partenaires du SAGE

MISEN 18 • Tél. : 02 34 34 61 00

DREAL Centre • Tél. : 02 38 49 91 91

Office National de l'Eau et des Milieux Aquatiques • M. BOUTEVILLAIN • Tél. : 02 34 34 62 62

Agence de l'eau Loire-Bretagne • M. BESSEY • Tél. : 02 38 25 08 40

Chambre d'agriculture • M. LOUCHARD • Tél. : 02 48 23 04 95

Bourges Plus • M. ROY • Tél. : 02 48 48 58 58

Nature 18 • Mme DE LATUDE • Tél. : 02 48 70 76 26

Fédération de Pêche • Tél. : 02 48 25 54 07

Conservatoire des Espaces Naturels (CEN) • Tél. 02 48 83 00 28

Syndicat des irrigants • Tél. 02 48 23 04 00

Conseil général du Cher - ASTER • Tél. 02 48 25 24 64

Association des Maraîchers de Bourges • M. CAMUZAT • amb18@laposte.net

Association Patrimoine Marais • M. MELIN • patrimoinemarais@aol.com



Commission Locale de l'Eau Yèvre-Auron

Cellule Animation du SAGE

Contact : **Virginie VILLEMIN**

Conseil général du Cher
Service Eau

Place Marcel Plaisant - 18023 Bourges Cedex

Tél. 02 48 25 24 81 - Fax 02 48 25 24 76

Mail : sage.yevre-auron@cg18.fr

Directeur de la publication : Yvon Beuchon

Rédacteur en chef : Virginie VILLEMIN

Crédit photos : Conseil général du Cher

Conception & réalisation : Quadrilatère communication

Imprimerie : Conseil général du Cher

N° ISSN en cours - Dépôt légal : septembre 2013